

PV AG Statutaire

Date : jeudi 3/12/2015

Présents : le quorum de 2/3 est atteint

Ordre du jour :

- Lectures des statuts
- Questions et remarques

Remarque : ne sont repris dans le PV que les modifications de statuts

Article 3 : AMUB (association des médecins anciens étudiants de l'ULB)

Article 9 : modification des dates du mandat, JAPS : journée d'accueil du pôle santé

Ajouts d'articles : ajout membres d'honneur

§1: modification: doit avoir atteint le bloc 4

Article 15 supprimé car ajout d'articles

Article 18 §1 : ajouter au ROI (règlement d'ordre intérieur)

Article 19 : ajouter ROI

- § 4 néanmoins, le membre exclus pourra être réintégré si ce dernier répond
- pas de réintégration temporaire.
- réintégration immédiate sous condition qu'il répondent aux articles 7, 11 et x

Article 20 : ajout: réintégration des membres.

Article 26: ajout: convocation signée et datée par la personne

Article 28 : ajout: pour dépouiller le scrutin

Article 29 : ajout : et d'honneur

Article 30 : ajout : partage égale.

§3 ajout : le vote se fait par bulletin secret pour les dérogations à l'élection.

Article 31: ajout : à condition que les présentations et le PV aient été publié avant la prolongation des votes.

Article 33 : modification: seuls les membres peuvent le consulter

Article 37 : modification : les postes seront détaillés au ROI afin de pouvoir en rajouter plus aisément. (un interne un externe)

Togeolle**

Article 38 :

Ajouts:

Etre au moins en deuxième année d'étude

avoir atteint le bloc 4 ou tout bloc supérieur (ou équivalent)

avoir atteint le bloc 3 ou tout bloc supérieur (ou équivalent)

Modification : Le président de baptême doit avoir atteint le bloc 3.

Article 39 :

§1 : déplacé au titre 3: cette compétence exclusive de l'Assemblée générale statuant à la majorité simple.

§2 : à supprimer

Article 40 : supprimer le "éventuellement"

Article 43: modification : il peut donner mandat à un autre administrateur en mentionnant le nom du mandataire par quel que moyen écrit au secrétaire pour le remplacer.

Article 44 : modifications: en cas de partage égal, vote à main levée sauf si un des administrateurs

Article 45 §2 : ajout de "un trésorier"

Article 48 : ajout de : partage égal.

Article 49 : attente de l'explication "intérêt opposé de nature morale".

Article 53 : supprimer "le bureau".
